

## **REPRISE D'ACTIVITÉS**

**Suite à l'annonce du Premier Ministre, du 30.05.2020**

**Synthèse des mesures d'hygiène,  
adaptée à la reprise d'activité de la Banda LA CRICQUENA, Saint-Cricq-Chalosse.**

**Toutes les mesures d'hygiène en pièce jointe.  
Document transmis par l'Union Musicale des Landes,  
via la Confédération Musicale de France**

**> En zone verte, réouverture des répétitions dans les locaux classés L (salles de répétition), avec conditions :**

- . Chaque personne accueillie a une place assise
- . Distance d'un mètre entre les personnes
- . Valable uniquement dans les lieux permettant de respecter les mesures de distanciation
- . Port du masque obligatoire sauf pour la pratique
- . Le nombre de personnes accueillies dépend de la surface de la salle permettant le respect des gestes barrières

**> Lors de la reprise d'activité :**

- . Afficher le rappel des gestes barrières, le mode d'emploi du lavage des mains, la liste des symptômes du Covid19
- . Mettre à disposition du gel hydro-alcoolique, lingettes et masques
- . Mettre à conformité un point d'eau avec du savon et des serviettes en papier à usage unique
- . Laisser les portes ouvertes pour éviter le contact
- . Renforcer le temps de nettoyage, de désinfection
- . Aérer pendant 15 minutes de manière régulière, surtout avant et après la répétition
- . Nettoyer le matériel partagé après chaque utilisation
- . Distancer de 2 mètres les instruments à vent, ainsi que le chef et les musiciens
- . Les visiteurs doivent être dans un espace de 4m<sup>2</sup>
- . Si nécessaire, marquage au sol